



VOS DÉMARCHES

Journée Défense et Citoyenneté

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3e mois suivant. Retrouvez ici les informations pratiques.

Recensement

Où vous adresser

- En mairie

Pièces à fournir

- Une pièce d'identité
- Un livret de famille
- Un justificatif de domicile

CONTACT



Mairie

8 rue de la Mairie
77510 Saint-Denis-lès-Rebais

@ Courriel

📞 01 64 04 52 37

🌐 Accueil & services municipaux

DÉMARCHE EN LIGNE



SE FAIRE RECENSER EN LIGNE

([HTTPS://WWW.SERVICE-PUBLIC.FR/PARTICULIERS/VOSDROITS/R2054](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054))



VOS DÉMARCHES

Service public

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser.

LIENS UTILES



SERVICE PUBLIC - JOURNÉE DÉFENSE CITOYENNETÉ

(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F871>)



MINISTÈRE DES ARMÉES - CSNJ PARIS

(<https://www.defense.gouv.fr/sga/jeunesse/devenir-citoyen/journee-defense-citoyennete-jdc#title-11425>)